



**HAUT PAYS
BIGOUDEN**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CITÉMÉTRIE

OSEZ !

RENOVER ET ADAPTER VOTRE LOGEMENT!

QU'EST-CE QUE LE DISPOSITIF « OSEZ RENOVER ET ADAPTER VOTRE LOGEMENT » ?

Ce dispositif, prévu sur une période de 5ans (juillet 2016-juillet 2021), va permettre d'apporter des conseils techniques et des aides majorées (subventions et prêts) aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux.

Il est financé conjointement par :

- l'ANAH (l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat),
- le Conseil Départemental du Finistère
- et les Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud.

Citémétrie est l'opérateur choisi et financé par les Communautés de communes pour accompagner gratuitement les habitants dans leur demande d'aide (conseils techniques, intervention d'une ergo thérapeute, montage administratif).

Conçu comme une action volontariste, ce dispositif vise notamment l'amélioration des logements des propriétaires occupants (résidence principale) aux ressources modestes. Les propriétaires louant des logements (propriétaires bailleurs) peuvent également en bénéficier à condition de conventionner le logement (conditions à voir avec Citemetrie).

QUELLES AIDES SONT APPORTEES ?

- o LES AIDES TECHNIQUES : Information et conseils gratuit, visite technique (thermicien, ergothérapeute, etc.) et aide à la décision par Citémétrie.
- o LES AIDES ADMINISTRATIVES : Montage de dossiers de subventions et recherche de financements complémentaires par Citémétrie.
- o LES AIDES FINANCIERES : les subventions varient selon les ressources des ménages et les travaux envisagés et regroupent :
 - des aides de l'Agence National de l'Habitat (Anah), du Conseil Départemental du Finistère et du dispositif national « Habiter Mieux »
 - des aides complémentaires des Communautés de communes
- ⇒ D'autres financements peuvent se rajouter, comme les Caisses de Retraite, microcrédits habitat, CAF... Ces aides peuvent être également cumulables avec certains dispositifs fiscaux : crédit d'impôt transition énergétique (CITE), éco-prêt à taux zéro, etc.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- o Les plus concernés sont les PROPRIETAIRES OCCUPANTS de logements de plus de 15 ans qui désirent améliorer ou adapter leur résidence principale,
- o Les PROPRIETAIRES BAILLEURS qui souhaitent rénover un logement et le mettre en location à loyer modéré,
- o Enfin, les LOCATAIRES, dans le cas unique de l'adaptation du logement liée à une perte d'autonomie.

QUELS TRAVAUX SONT SUBVENTIONNES ?

- o Les travaux lourds de **réhabilitation des LOGEMENTS DEGRADEES ou INSALUBRES** afin de maintenir les personnes dans un logement décent.
- o Les travaux d'**ECONOMIE D'ENERGIE** permettant aux occupants de vivre dans un logement confortable et de diminuer leur consommation énergétique ;
- o Les travaux favorisant le maintien à domicile des personnes handicapées ou peu autonomes par l'**ADAPTATION** de leur logement (salle de bains, accès,...);

QUELLES SONT LES ETAPES A SUIVRE ?

1 - Prise de contact auprès de Citémétrie (téléphone ou permanence)

Test d'éligibilité, exposé des démarches, des pièces indispensables et visite du logement
Réalisation des évaluations (énergétique, ergothérapeute...)

2 - Demande de devis ou adaptation de devis préalables selon les préconisations

3- Constitution du dossier complet par Citémétrie pour envoi à l'ANAH

Attente du récépissé de l'ANAH voire de la notification de l'Anah pour débiter les travaux
Passage du dossier en Commission pour agréer le dossier

4- Présentation des factures, voire visite de fin de travaux

Versement des aides par les différents organismes.

QUI CONTACTER ?

Pour toute demande d'information transmettre le contact de Citémétrie :

Tél. : 02 98 50 53 94

Courriel : opah.pays-bigouden@citemetrie.fr

Permanences les mercredis matin de 9h à 12h :

- 1^{er} mercredi du mois, Mairie de Landudec
- 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} mercredi, Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, 14 rue Charles le Bastard à Pont L'Abbé.

Pour toute information complémentaire ou signalement d'un cas problématique, contacter Emeline Darves, Chargé de Mission Habitat : 02 98 87 32 38